

# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Maître d'Ouvrage :  
**SAS Parc Éolien des Portes de Champagne II**

Maître d'Ouvrage délégué :  
**EDF Renouvelables**



## **Parc Éolien des Portes de Champagne II**

### **Pièce 6 - Note de présentation non technique**



Cœur Défense - Tour B  
100, esplanade de Général de Gaulle  
92932 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
+33 1 40 90 23 00

ENVIROSCOP  
27 rue André MARTIN  
76710 MONTVILLE  
Tél. 0952 081 201

Décembre 2019

Date

Novembre 2020

Date de mise à jour  
suite à la demande de compléments

# SOMMAIRE

## A. LE PROJET EN CHIFFRES 3

## B. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET \_\_\_\_\_ 3

B.1. Présentation du demandeur _____	3
B.2. Présentation et localisation du projet _____	4
B.2 - 1. Localisation du projet	4
B.2 - 2. Principales caractéristiques du projet	5
B.2 - 3. Emprise du projet	6
B.2 - 4. Plan de l'installation	6
B.3. Retombées économiques du projet _____	6
B.4. Conformité avec les documents d'urbanisme	6

## C. HISTORIQUE DU PROJET ET BILAN DE LA PHASE DE CONCERTATION PREALABLE \_\_\_\_\_ 7

## D. VARIANTES D'IMPLANTATION \_\_\_\_\_ 10

D.1. Variante A _____	10
D.2. Variante B _____	11
D.3. Variante C _____	12
D.4. Variante D _____	12

## E. ELEMENTS CLES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS \_\_\_\_\_ 14

E.1. Milieu Physique _____	14
E.1 - 1. Sol	14
E.1 - 2. Eau	14
E.2. Milieu naturel _____	14
E.2 - 1. Milieux naturels protégés	14
E.2 - 2. Flore	14
E.2 - 3. Oiseaux	14
E.2 - 4. Chauves-souris	15
E.2 - 5. Autre Faune	15
E.3. Patrimoine et paysage _____	15
E.3 - 1. Patrimoine	15
E.3 - 2. Paysage	17
E.3 - 3. Mesures en faveur du paysage	21
E.4. Milieu humain _____	21
E.4 - 1. Acoustique	21
E.4 - 2. Sécurité	21
E.5. Effets cumulés _____	22
E.6. Scénarios d'évolution du site _____	23

## F. CONCLUSION GENERALE \_\_\_\_\_ 24

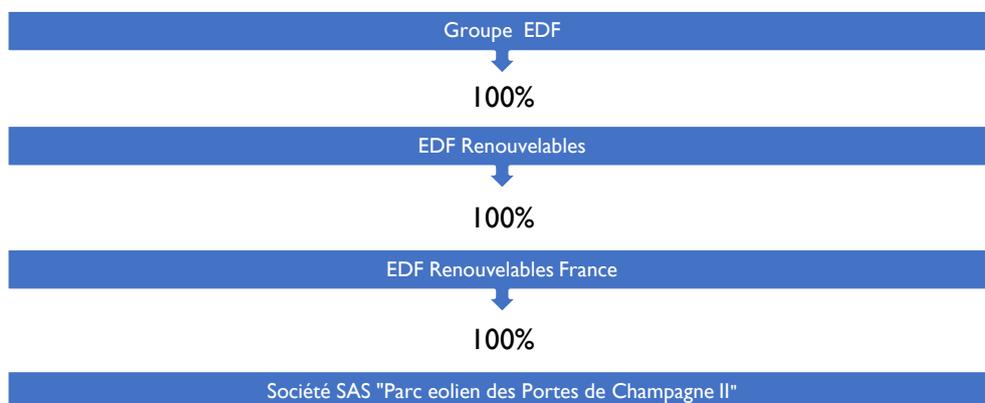
## A. LE PROJET EN CHIFFRES

- Un projet de 5 éoliennes de 150 m en bout de pale sur les communes des Essarts-le-Vicomte et de la Forestière, au sud-ouest de la Marne en région Grand Est.
- Un projet qui permettra d'alimenter 13 500 personnes en électricité verte.
- Un projet développé depuis 2016 dans une démarche de dialogue avec les élus, les exploitants agricoles et les habitants ;
- Un projet d'énergie verte qui permettra d'éviter le rejet de près 9 600 tonnes de CO<sub>2</sub>.
- Un projet qui représentera 210 000 euros de retombées fiscales annuelles pour l'ensemble des collectivités locales concernées.

## B. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

### B.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR

La **Société par Actions Simplifiée (SAS) « Parc Eolien des Portes de Champagne II »**, filiale à 100% d'EDF Renouvelables, est le **maître d'ouvrage** et demandeur de la présente demande d'autorisation environnementale unique. EDF Renouvelables France est détenue à 100% par EDF Energies Nouvelles, elle-même filiale à 100% du Groupe EDF, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

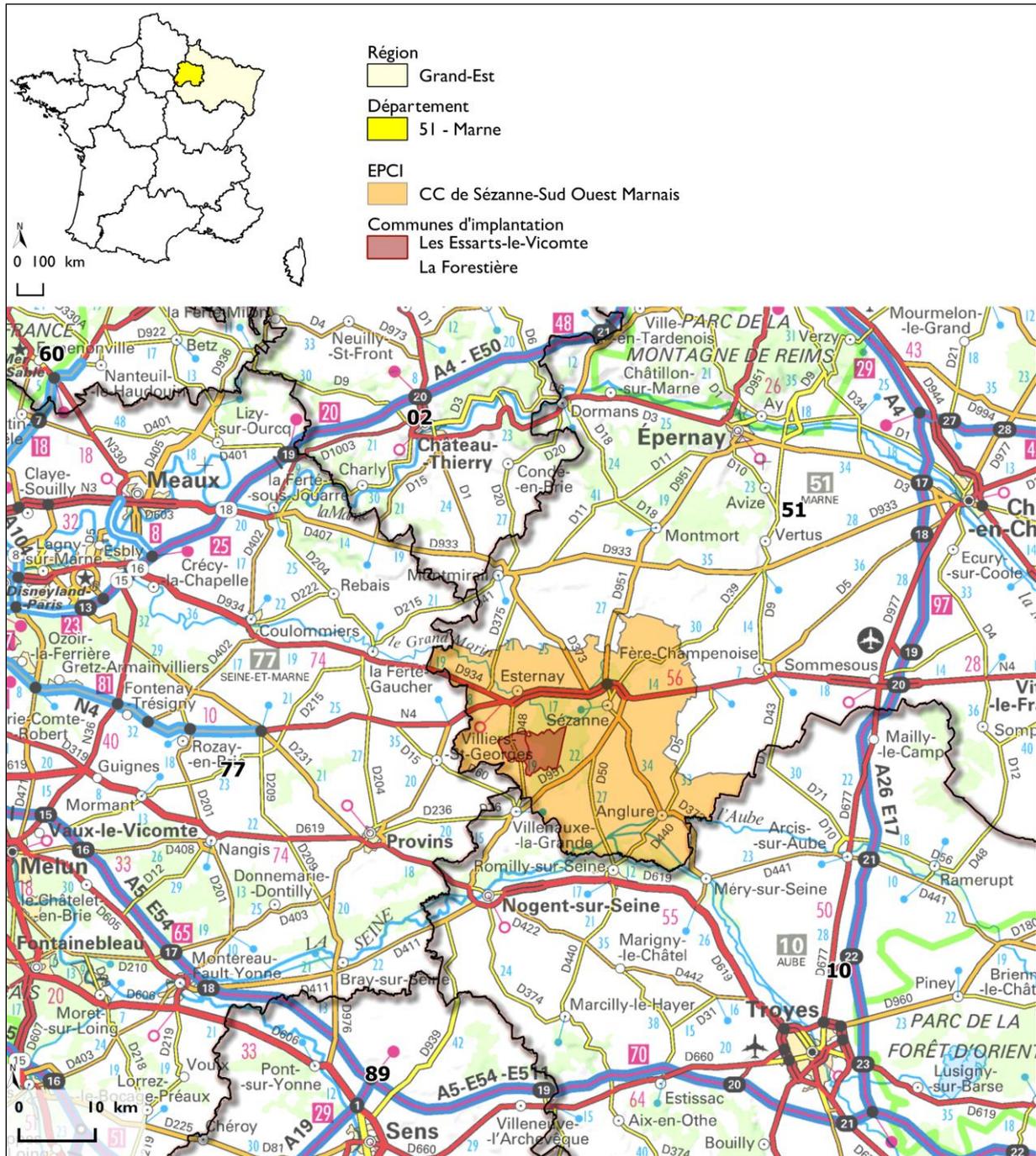


EDF Renouvelables France est un **opérateur intégré** assurant pour ses filiales les 5 métiers liés à la vie d'un projet : développement, construction, production, exploitation-maintenance et démantèlement. Avec plus de **80 parcs exploités en France cumulant une puissance installée de 1 449 MW**, EDF Renouvelables France est un acteur majeur de l'éolien dans l'hexagone.

## B.2. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

### B.2 - I. LOCALISATION DU PROJET

Le projet du Parc Eolien des Portes de Champagne II se situe sur les communes des Essarts-le-Vicomte et de la Forestière, au sud-ouest de la Marne (région Grand Est). La Carte I ci-dessous illustre la localisation du projet.



## B.2 - 2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

- 5 aérogénérateurs s'organisant selon trois alignements orientés nord-sud, et venant compléter deux alignements du parc éolien des Portes de Champagne I en exploitation. composé de six éoliennes ;
- 2 postes de livraison, situés côte-à-côte, récoltant l'électricité produite via un réseau de câbles enterrés ;
- des pistes d'accès et plateformes de levage/maintenance nécessaires à la desserte des aérogénérateurs ;
- Durant toute la période d'exploitation du Parc Eolien des Portes de Champagne II, qui durera 20 ans, la production est estimée à 29 900 MWh par an ce qui équivaut à la consommation électrique domestique de près de 13 500 habitants.

Le gabarit des éoliennes retenues pour le projet éolien des Portes de Champagne II, d'une puissance unitaire maximale de 3,6 MW, est résumé sur la figure suivante :

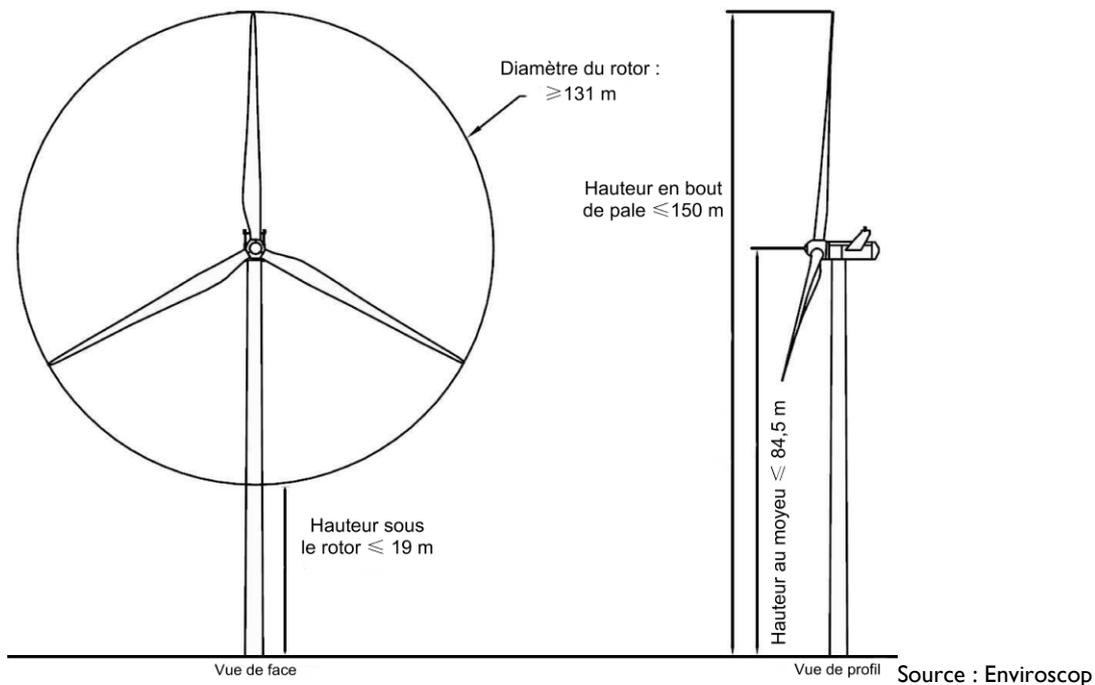


Figure 1 : Principe de dimensionnement de l'éolienne

Le tableau ci-dessous présente les coordonnées des équipements du Parc Eolien des Portes de Champagne II.

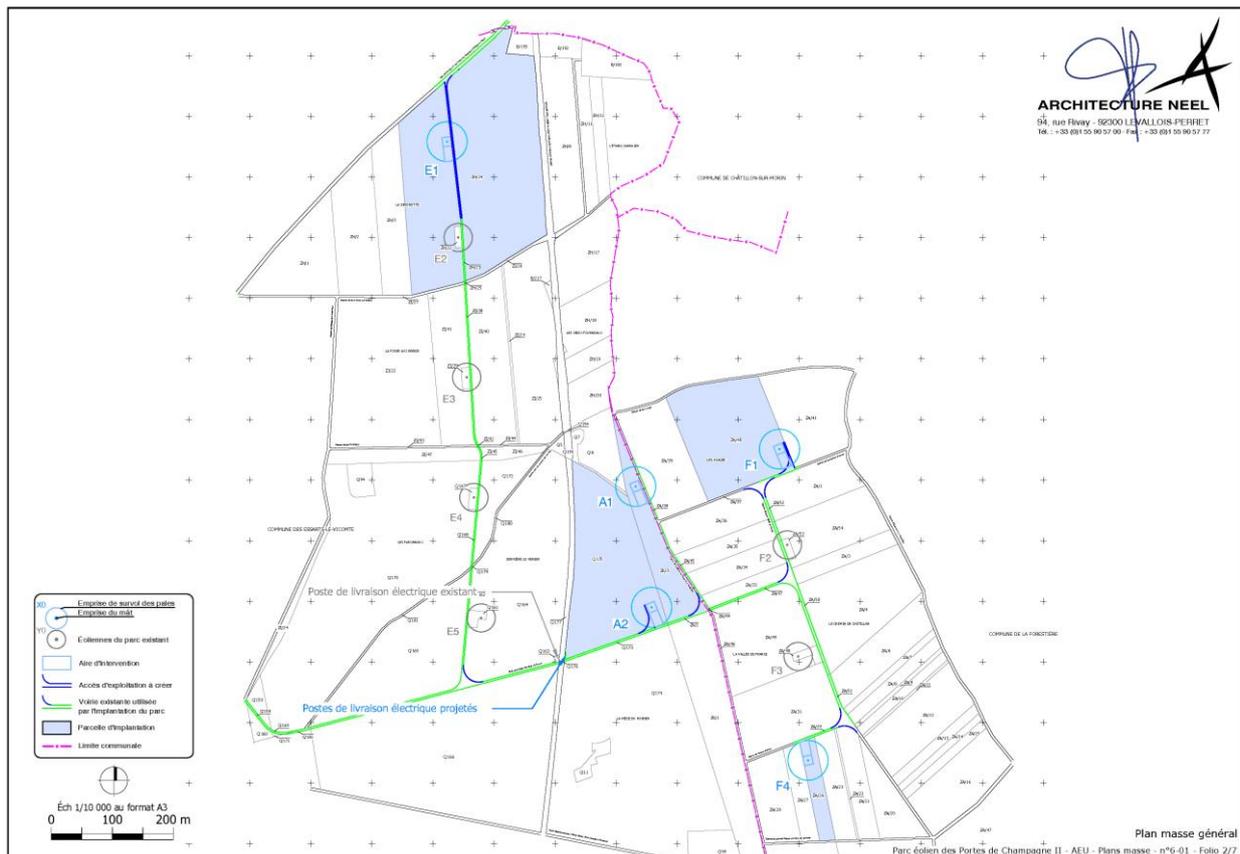
Éolienne	Coordonnées Lambert 93		Coordonnées WGS 84 - DMS		Altitude au Sol (m NGF)	Altitude en bout de pale (m NGF)
	X	Y	Latitude (Nord)	Longitude (Est)		
EI	741 544	6 842 366	48°40'48"	3°33'51"	186	336
AI	742 152	6 841 224	48°40'11"	3°34'21"	191	341
A2	742 201	6 840 825	48°39'58"	3°34'23"	192	342
FI	742 623	6 841 343	48°40'15"	3°34'44"	184	334
F4	742 708	6 840 316	48°39'42"	3°34'47"	185	335
PdLs	741 917	6 840 663	48°39'53"	3°34'09"	184	-

Figure 2 : Coordonnées des équipements du Parc Eolien des Portes de Champagne II

## B.2 - 3. EMPRISE DU PROJET

En phase d'exploitation l'emprise du projet sera de **2,09 ha** (plateformes, chemins créés, virages, socles des éoliennes). Durant le chantier du Parc Eolien des Portes de Champagne II, qui s'étendra sur une durée d'environ 6 à 9 mois, les tranchées, aires de stockage des pales et la base vie porteront temporairement à 5,62 ha l'emprise du projet.

## B.2 - 4. PLAN DE L'INSTALLATION



Carte 2 : Plan de masse du projet de Parc Eolien des Portes de Champagne II

## B.3. RETOMBÉES ECONOMIQUES DU PROJET

Comme le prévoit la réglementation, des retombées fiscales pour les collectivités seront associées au parc, de l'ordre de 90 500 € euros par an pour la communauté de communes Sézanne-Sud Ouest Marnais, 24 000 € par an pour la commune des Essarts-le-Vicomte, qui accueille 3 éoliennes et 15 700 € pour la commune de La Forestière qui accueille 2 éoliennes, à compter de la mise en service et ce tout au long de sa durée de vie du parc. Par ailleurs, de manière générale, les communes font l'objet d'indemnités pour les servitudes d'utilisation des chemins communaux et de passages de câbles.

## B.4. CONFORMITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Parc Eolien des Portes de Champagne II est **compatible avec les plans, schémas et programmes en vigueur opposables** à un projet éolien, notamment avec les Cartes Communales des communes des Essarts-le-Vicomte et de la Forestière. Par ailleurs, ces Cartes Communales ne constituent pas des documents opposables.

# C. HISTORIQUE DU PROJET ET BILAN DE LA PHASE DE CONCERTATION PREALABLE

Le projet visant l'extension du parc mis en service en 2013, la concertation a été adaptée et proportionnée à son contexte.

La démarche d'élaboration du projet s'est déroulée en premier lieu avec les conseillers municipaux des communes de La Forestière et des Essarts-le-Vicomte. Une très bonne relation avait été établie avec ces derniers lors du développement du premier parc.

Ainsi, en janvier 2016, les deux conseils municipaux ont pu échanger avec EDF renouvelables lors de réunions présentant l'opportunité de réaliser une extension et faire part de leurs points d'attention et de vigilance. Les principaux enjeux (servitudes techniques, enjeux environnementaux, raccordement) ont été évoqués. Les élus ont mis en avant la nécessité d'un développement de l'extension cohérent avec le parc existant en termes de paysage, d'acoustique et de proximité aux habitations. Ils ont également exprimé une certaine attente concernant la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

En octobre 2018, alors que les états initiaux des études environnementalistes, paysagères et acoustiques étaient terminés, une réunion a eu lieu avec le conseil municipal de chaque commune pour présenter les variantes d'implantation ainsi que les photomontages du parc projeté. Cette réunion a été l'occasion de répondre aux questions des conseillers municipaux sur le futur parc et également de discuter des mesures d'accompagnement souhaitées. Durant les conseils municipaux, les élus ont exprimé leurs points d'attention, le tableau suivant montre comment ces derniers ont été pris en compte :

**Figure 3 : Prise en compte dans le projet d'extension des attentes exprimées par les élus**

Thème	Point d'attention exprimé	Prise en compte dans le projet
<b>Proximité aux habitations et tranquillité du voisinage</b>	<i>Les nouvelles éoliennes ne doivent pas être trop proches des habitations et ne pas générer de nuisances sonores.</i>	En lien avec l'analyse des variantes, le projet retenu a pris en compte la proximité aux habitations. Cet élément permet par ailleurs de respecter la réglementation acoustique en vigueur et de limiter les nuisances sonores pour les habitants
<b>Equilibre entre les deux communes</b>	<i>Le parc ayant un impact similaire sur les deux communes, celles-ci doivent être considérées de la même manière.</i>	Le montant alloué aux mesures d'accompagnement est le même pour les deux communes.
<b>Entretien des chemins</b>	<i>Les chemins utilisés pour l'exploitation des éoliennes devront être entretenus par EDF Renouvelables.</i>	Les chemins utilisés pour l'exploitation des éoliennes seront entretenus par EDF Renouvelables.
<b>Mesures d'accompagnement</b>	<i>Les mesures d'accompagnement devront être réelles pour le projet d'extension</i>	Plusieurs mesures d'accompagnement font partie du projet notamment le réaménagement d'une zone dans chacune des deux communes.

Afin d'aller à la rencontre des habitants, de leur présenter les résultats à date des différentes études et le projet d'extension du parc des Portes de champagne, EDF Renouvelables a organisé, en collaboration avec les conseils municipaux des deux communes une journée Portes Ouvertes sur le parc le samedi 16 juin 2018.



**Figure 4 : Illustrations des temps et animations de la journée Portes ouvertes**

A la fin de chaque créneau d'échanges, un livret spécialement conçu pour présenter le parc et le projet d'extension a été distribué aux habitants. De plus, à la suite de la journée, des photos des différents temps de la journée ont été publiées sur la page Facebook de la commune des Essarts-le-Vicomte et un compte-rendu a également été fait dans le bulletin municipal de la commune des Essarts-le-Vicomte « Le petit Essarteur ».

A l'issue des différentes présentations, des questionnaires ont été distribués aux habitants afin de recueillir leurs points d'attention, leur avis sur cette journée et également d'avoir leurs coordonnées pour des communications ou événements futurs. Le compte-rendu suivant reprenant les éléments des questionnaires a été transmis aux maires des deux communes :

*Au total, 20 personnes ont participé à la journée. 7 sont habitantes de La Forestière et 9 des Essarts, 2 personnes venaient de Montceaux les Provins, 1 du 77 et 1 de Joiselle. 14 ont participé à la session du matin et 5 à celle de l'après-midi et une personne aux deux. Il ressort sans surprise qu'il est bon de communiquer par tous les moyens possibles (bulletin municipal, BAL, mail, Facebook, ...).*

*12 personnes ont trouvé l'intervention très intéressante, 7 l'ont trouvée intéressante et une personne moyennement intéressante.*

*Concernant le projet de nouvelles éoliennes, 13 personnes trouvent cela très bien, 5 personnes trouvent cela bien et une personne n'a pas d'avis.*

*Les raisons évoquées à l'appui de l'intérêt pour le projet sont notamment les finances, le fait que l'énergie éolienne est une énergie écologique et d'avenir et que les impacts sont déjà présents avec le parc existant.*

*Les suggestions et points d'attention qui ressortent sont les télévisions, l'association des écoles et les compensations écologiques en dehors des arbres ornementaux.*

*14 personnes souhaitent continuer à être informées de la suite du projet.*

*En définitive, les participants ont une très bonne perception du projet et nous allons veiller aux points d'attention et suggestions.*

**Figure 5 : Analyse des questionnaires transmise au maire à la suite de la journée du 16 juin 2018**

A la fin de chaque créneau d'échanges, un livret spécialement conçu pour présenter le parc et le projet d'extension a été distribué aux habitants. De plus, certaines planches de ce livret ont été imprimées en format A0 sur de grands panneaux pour servir de base aux échanges. A la demande des maires, ces panneaux ainsi que les livrets ont été laissés en mairie suite à la journée.

EDF renouvelables, pour prendre en compte les retours des habitants a cherché à développer un projet raisonné et raisonnable. Ce n'est donc pas une logique de maximisation du nombre de machines qui a prévalu.

**Figure 6 : Prise en compte dans le projet d'extension des attentes exprimées par les habitants**

Thème	Point d'attention exprimé	Prise en compte dans le projet
<b>Télévision</b>	« Faire attention à ne pas perturber les télévisions. Merci »	EDF Renouvelables essaye d'anticiper au maximum les incidences du parc éolien sur la réception des ondes pour la télévision. Cependant, comme cela a été fait pour le premier projet (voir développement spécifique page ...), si un problème est mis en évidence par un habitant, EDF Renouvelables fait passer un antenniste pour comprendre le problème et mettre en place des mesures adaptées.
<b>Information</b>	« Une information sur le photovoltaïque à titre de particulier »	Une information sera faite
<b>Compensation écologique</b>	« Quelle compensation écologique a été mise en place ? en dehors d'arbres ornementales »	La séquence éviter, réduire, compenser est respectée par le projet et la compensation environnementale n'apparaît pas nécessaire au vu de la nature du site et de ces enjeux. Dans les mesures d'accompagnement, pour le réaménagement des deux zones fléchées, des plantations sont proposées. Elles auront également un intérêt écologique.
<b>Dimension pédagogique</b>	« Les écoles à associer »	Des ateliers pédagogiques pour les enfants ont été proposés lors de la journée et pourront également être mis en place dans les classes, notamment au groupe scolaire Le Cèdre

A la suite du dépôt, la concertation sera poursuivie, notamment avec les conseillers municipaux et les habitants pour la co-construction du projet de réaménagement des deux zones fléchées pour les mesures d'accompagnement.

Dans chaque commune, en accord avec les conseils municipaux, un petit groupe d'habitants particulièrement intéressés (notamment ceux ayant demandé à continuer d'être informés dans le questionnaire) pourra être rassemblé pour construire le projet d'aménagement paysager de la zone de l'entrée du village aux Essarts-le-Vicomte et de l'Etang du Moulin à La Forestière.

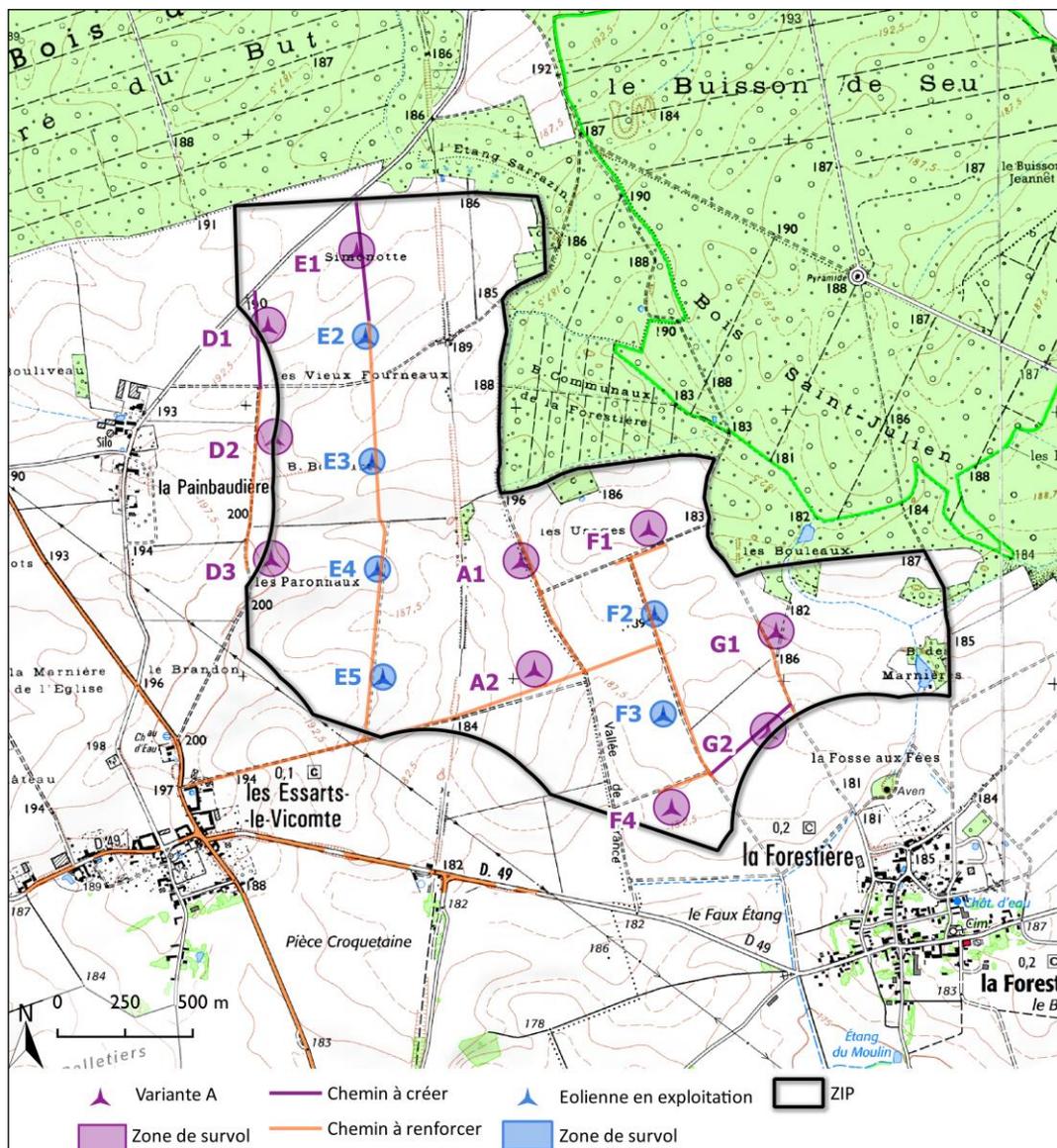
De plus, comme cela est ressorti des questionnaires et a été proposé aux élus, l'animation d'ateliers pédagogiques autour de l'énergie éolienne pour les scolaires, notamment au groupe scolaire Le Cèdre pourra être envisagée.

## D. VARIANTES D'IMPLANTATION

Quatre principes d'implantation ont été envisagés dans la zone d'implantation potentielle prenant en compte, en plus des différentes thématiques développées dans l'étude d'impact (écologique, paysage...), les principes suivants : la meilleure optimisation du site en termes de production éolienne afin de minimiser l'effet de mitage, et l'implantation sur les deux communes de la zone d'implantation potentielle permettant une répartition des retombées financières. Dans tous les cas, l'implantation des éoliennes et des accès est dépendante de l'accord du propriétaire foncier.

### D.I. VARIANTE A

Cette option d'implantation initiale correspond à la volonté de maximiser la production d'électricité verte tout en conservant un nombre d'éoliennes équilibré. Elle compte ainsi **dix aérogénérateurs**, comme le montre la carte suivante.



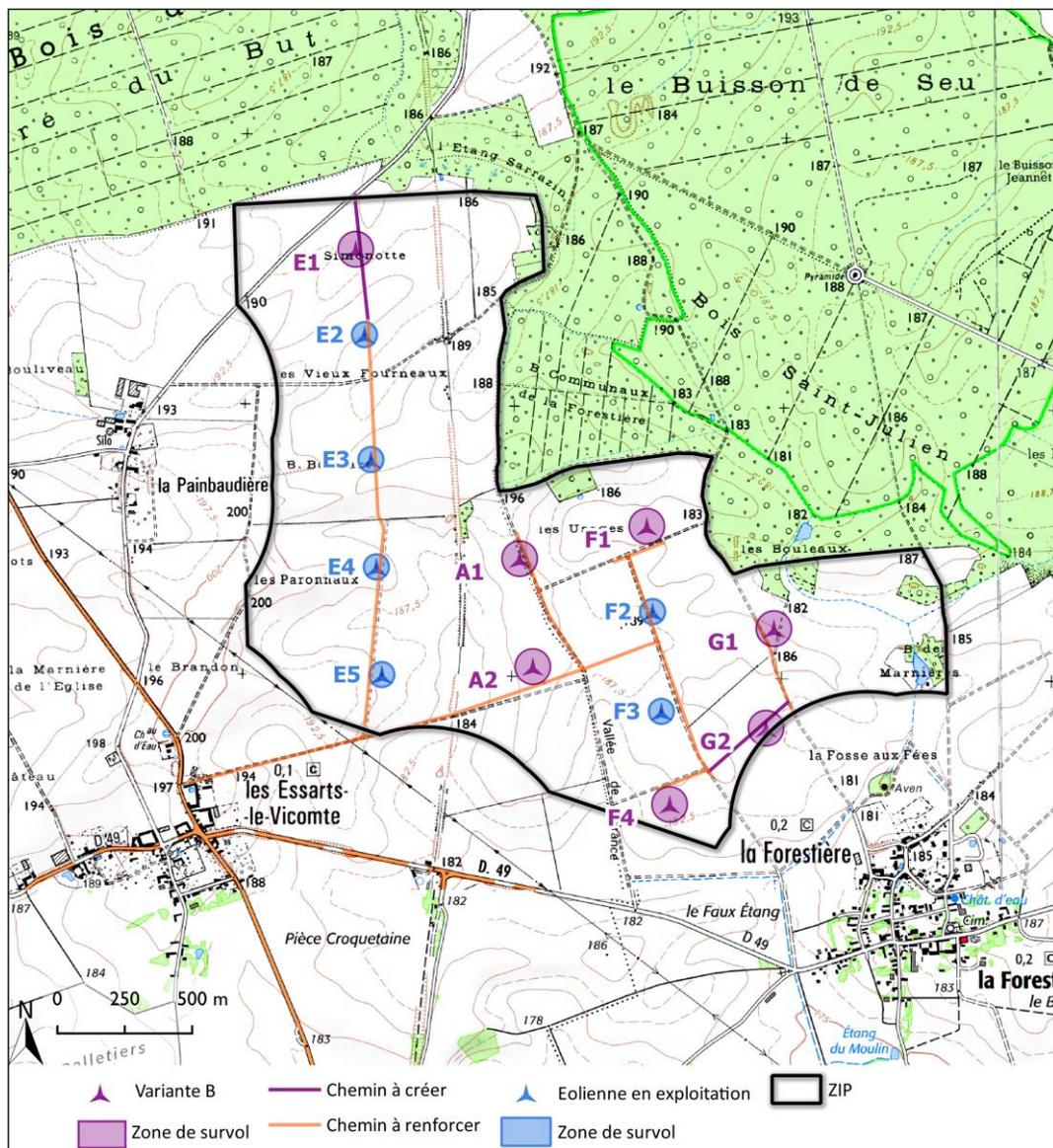
**Carte 3 : Variante A du projet éolien du Parc Eolien des Portes de Champagne II**

Cette variante est très dense. Elle présente une densité importante d'éoliennes qui présentent plusieurs

désavantages : des effets de sillages contraignant la production annuelle du parc, des probabilités fortes de nuisances acoustiques pour les habitations de la Painbaudière, un recul insuffisant à la route départementale, un risque de brouillage visuel depuis certains points de vue proches et des risques d'effet barrière pour les oiseaux et les chauves-souris. Aussi, le porteur de projet a fait le choix de ne pas retenir la ligne d'éoliennes D1-D2-D3 dans les variantes suivantes.

## D.2. VARIANTE B

Ce projet de sept aérogénérateurs a été envisagé en **correction des inconvénients acoustiques**, la suppression de la ligne d'éolienne la plus proche de la Painbaudière (D1, D2, D3) a été envisagée. L'implantation des éoliennes envisagée pour la variante B est présentée ci-après.



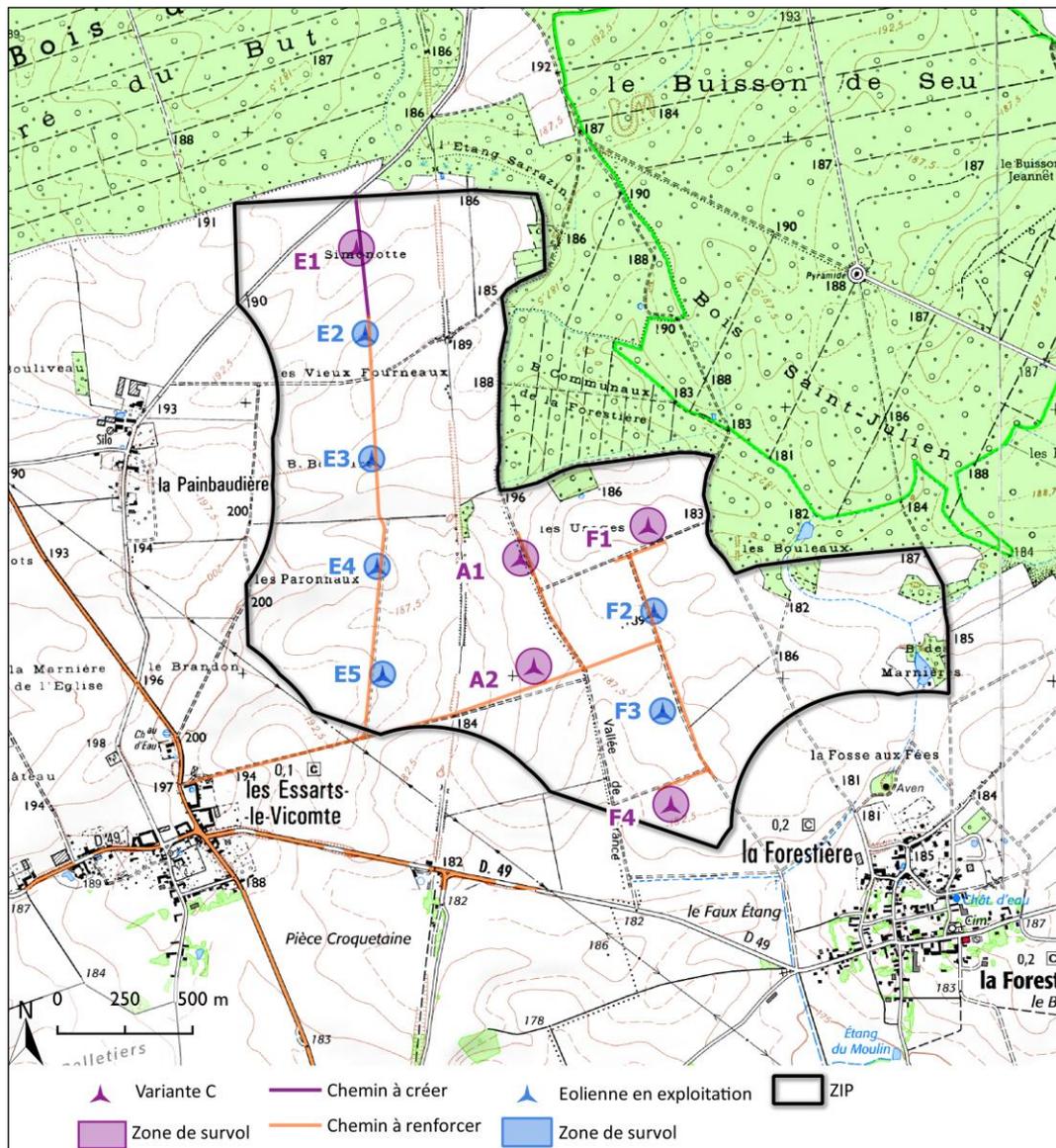
**Carte 4 : Variante B du projet éolien du Parc Eolien des Portes de Champagne II**

Cette variante est organisée en 4 lignes pour 7 éoliennes. Moins dense que la variante A, elle présente encore des désavantages : une proximité trop importante de l'éolienne G1 des lisières forestières (risque de collision accru pour les chauves-souris), des probabilités de nuisances acoustique et un brouillage visuel du fait de G1-G2 à La Forestière. Aussi, le porteur de projet a fait le choix de ne pas retenir cette ligne G1-G2 dans la variante

suivante.

### D.3. VARIANTE C

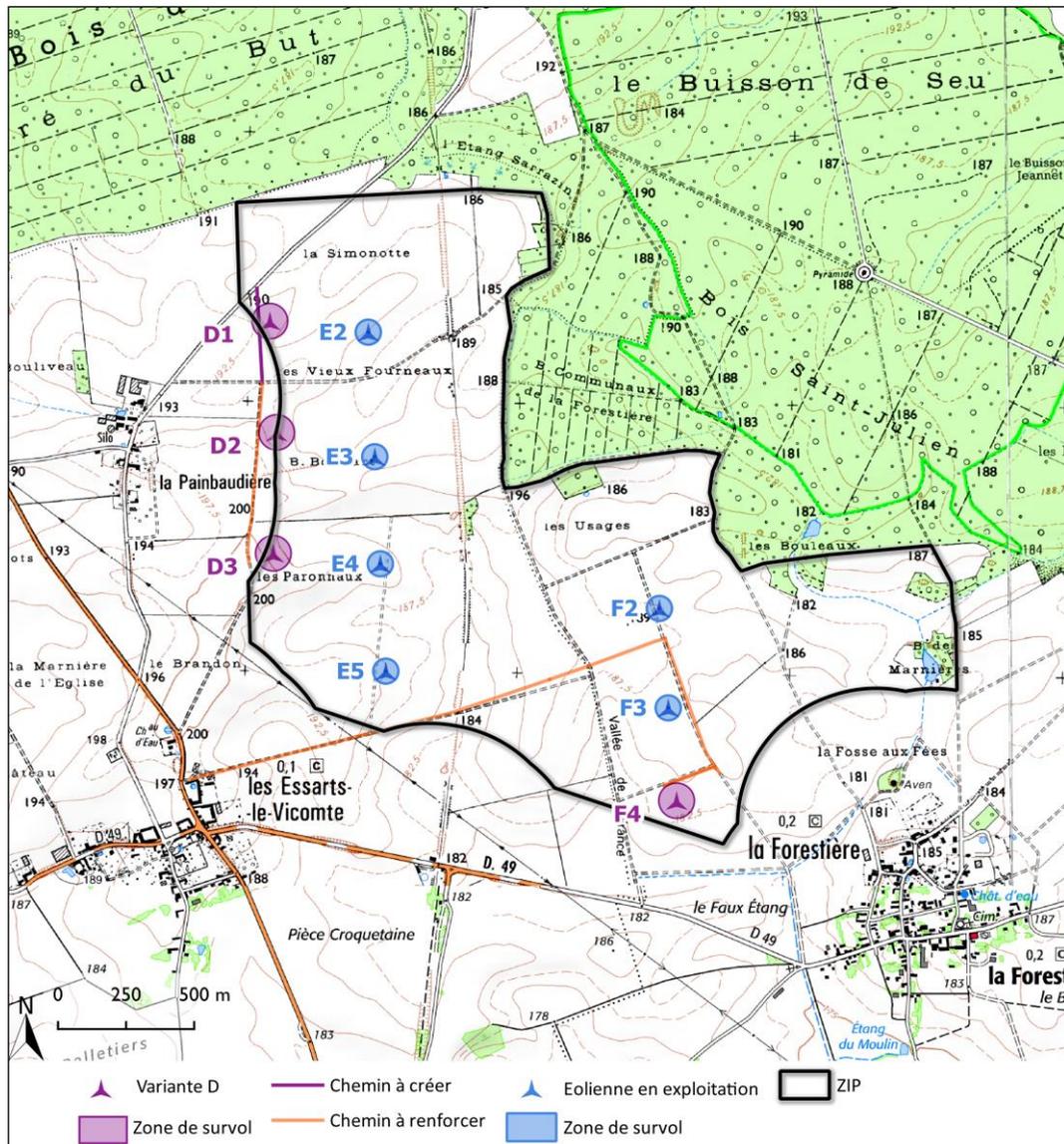
Ce projet de **cinq aérogénérateurs** a été envisagé en **correction des inconvénients écologiques et humains**, la suppression de la ligne d'éolienne la plus proche de la Forestière (G1, G2) a été envisagée.



Carte 5 : Variante C du projet du Parc Eolien des Portes de Champagne II

### D.4. VARIANTE D

Ce projet de **quatre aérogénérateurs** a été envisagé avec la suppression de la ligne d'éoliennes la plus proche de la Forestière (G1, G2) et la ligne des éoliennes A1 et A2.



**Carte 6 : Variante D du projet du Parc Eolien des Portes de Champagne II**

Cette variante est organisée en 3 lignes pour 4 éoliennes. Moins dense que la variante A, elle présente des désavantages : une emprise globale du parc plus importante à l'ouest (ligne D1-D3), là où les déplacements migratoires des oiseaux sont localement les plus soutenus, ainsi qu'une proximité trop importante aux habitations du hameau de la Painbaudière aux Essars-le-Vicomte (risque pour le cadre de vie, trop forte visibilité). Par ailleurs, l'éolienne D1 ne suit pas la recommandation de recul à la RD, son décalage vers le sud n'étant pas envisageable dans l'agencement ordonné des éoliennes (lisibilité paysagère, contraintes techniques liées aux effets de sillage, éloignement des habitations).

La variante C permet de **limiter l'emprise au sol** du projet tout en réduisant les **effets sur le cadre de vie** (éloignement aux habitations et bridage acoustique). Cette variante assure également une **interdistance satisfaisante** entre les éoliennes ainsi qu'une **distance satisfaisante aux haies et lisières forestières**.

La variante C et celle qui assure le **meilleur cadre de vie pour les villages alentour** car ce projet s'éloigne le plus possible des hameaux de la Painbaudière et de la Forestière.

# E. ELEMENTS CLES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS

## E.1. MILIEU PHYSIQUE

### E.1 - 1. SOL

Bien qu'aucun indice de cavités souterraines ne soit recensé sur la zone de projet, les communes d'implantation sont concernées par le risque de **mouvement de terrain par effondrement**. Des **études géotechniques** seront réalisées systématiquement en amont de la conception des fondations, et lors du démarrage de la phase chantier, avec pour objectif principal d'assurer **la stabilité des éoliennes, des postes électriques et des chemins d'accès** au regard de la nature du sol et des risques naturels associés.

### E.1 - 2. EAU

Le site du projet est soumis à un risque d'aléa remontée de nappe. Afin de réduire ce risque, les opérations de creusement (tranchées, fouilles des fondations) seront **limitées autant que possible en périodes de hautes eaux**.

## E.2. MILIEU NATUREL

### E.2 - 1. MILIEUX NATURELS PROTEGES

De par sa localisation par rapport aux zonages d'intérêt, le projet du Parc Eolien des Portes de Champagne II n'engendre **aucune incidence sur les milieux naturels d'intérêt dont les zones Natura 2000**. Aucun milieu remarquable n'est par ailleurs concerné par le projet.

### E.2 - 2. FLORE

Trois espèces inscrites à la liste rouge régionale et 5 espèces notables (statut de rareté « rare ») ont été recensées sur la totalité du site. Cependant, l'implantation retenue pour les éoliennes reste éloignée de toute station de flore patrimoniale, de haie ou de boisement.

### E.2 - 3. OISEAUX

#### E.2 - 3a. Migrations

Plusieurs **voies de migrations locales** ont été identifiées sur le site du projet. Ces voies locales voient passer un flux relativement dense. De plus, des **espèces patrimoniales** telles que la Bondrée apivore, le Bruant ortolan, le Milan royal ou la Grue cendrée ont été observées.

*Cependant, des **suivis de mortalité des oiseaux** seront effectués après mise en service du parc et ce dès la première année.*

## E.2 - 3b. Nidification

Sur les 62 espèces nicheuses probables ou certaines, 49 espèces sont protégées et 18 sont patrimoniales, dont 3 (Le Busard Saint-Martin, la Mouette Mélanocéphale et le Pic Noir) sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. La forêt de Traconne, située en bordure du site du projet représente l'enjeu principal concernant les oiseaux nicheurs puisqu'elle engendre la présence d'espèce à enjeux cde conservation à proximité et au sein du projet.

*Néanmoins, les travaux démarreront hors période de nidification des nicheurs pour éviter tout dérangement.*

## E.2 - 3c. Hivernage

Des **stationnements de Grandes aigrettes et Pluviers dorés** ont pu être observés à l'automne et durant l'hiver sur l'aire d'étude. Le site se situant à proximité d'axe de migration identifiés, l'impact sur les oiseaux migrants sera fort à modéré.

## E.2 - 4. CHAUVES-SOURIS

**L'activité des chauves-souris est globalement faible à modéré** pour les 14 espèces et 3 groupes d'espèces détectés, au sol comme en altitude. De par cette faible activité, et en raison des mesures d'éloignement de 100m en bout de pale des lisières, les incidences du projet sont réduites pour les risques de collision et de perturbation du domaine vital des chauves-souris.

*Des mesures de bridage conditionnelles importantes seront définies pour réduire le risque de mortalité des chauves-souris, et des suivis post-implantatoires seront réalisés.*

## E.2 - 5. AUTRE FAUNE

Les enjeux du site sur la faune terrestre et aquatique concernent majoritairement les amphibiens. Seul un habitat à enjeu a été identifié sur le site du projet. Les enjeux ainsi donc faibles à ponctuellement modérés sur le site.

*Les éoliennes sont situées en dehors des habitats à enjeux. **Aucun impact n'est donc à prévoir.***

# E.3. PATRIMOINE ET PAYSAGE

## E.3 - I. PATRIMOINE

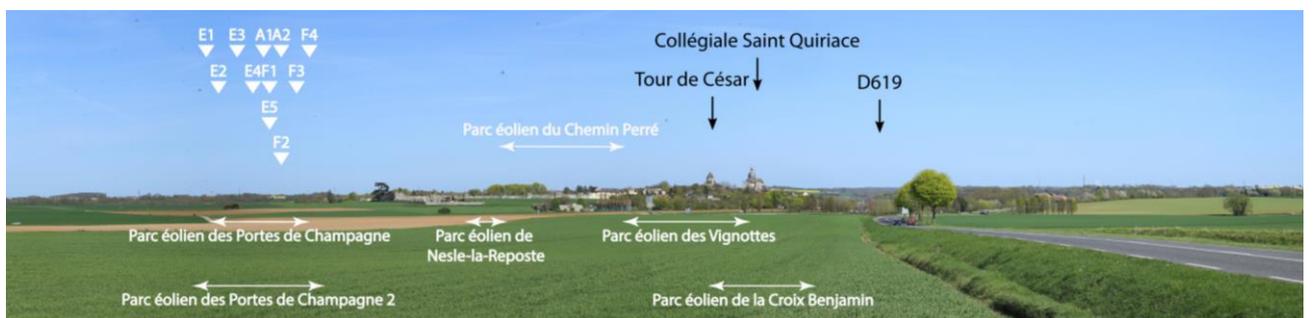
L'aire d'étude éloignée (jusqu'à 15 à 25 km) abrite la très grande majorité des patrimoines.

La cité historique de Provins inscrite à l'UNESCO avec ses très nombreux monuments historiques protégés se situe à plus de 22 km au sud-ouest du site du projet éolien des Portes de Champagne II dans l'aire d'étude éloignée. Si elle constitue l'enjeu patrimonial majeur de l'aire d'étude paysagère éloignée, la carte des zones d'influence visuelle du projet et les photomontages (PM37, PM38) confirment que depuis la ville même haute comme depuis le haut de la Tour de César, aucune vue lointaine sur le parc éolien des Portes de Champagne II n'est possible. Il en est de même de toute covisibilité effective entre la cité et le parc en projet. Le parc des Portes de Champagne II n'engendre aucune incidence de concurrence visuelle sur la ville historique, sa valeur universelle, ni sur sa mise en valeur dans le paysage.

Les autres éléments patrimoniaux de l'aire éloignée sont très peu sensibles au projet, soit à cause de l'éloignement, soit à cause du relief et des boisements. L'impact du projet présente une faible covisibilité avec l'église de Beauchery-Saint-Martin (MH), l'église de Montceaux-lès-Provins (MH) et le site classé des Essarts-lès-Sézanne. Pour tous les autres patrimoines, l'impact y est très faible à nul.



**Figure 7 : Photomontage 37 depuis la Tour de César à Provins**



**Figure 8 : Photomontage 38 de la silhouette de Provins depuis la route D619**

Plus près du projet dans l'aire d'étude rapprochée (jusqu'à 6 à 8 km), l'analyse détaillée des monuments historiques, basée notamment sur les relevés de terrain, la zone d'influence visuelle et les photomontages, permet d'évaluer que sur l'ensemble des 5 monuments recensés, un seul, le Château d'Esternay (MH), présente des interactions visuelles avec le projet. Le projet restant lisible et peu prégnant, l'impact de visibilité est faible, sans impact de covisibilité. Les impacts de visibilité et de covisibilité sont nuls pour les 4 autres patrimoines (MH) : Abbaye de Nesle-la-Reposte le patrimoine, le plus proche à 3,7 km au fond de la vallée de la Noxe, l'église de Bethon, le château de Montaiguillon à Louan-Villegruis-Fontaine et l'église de Villenauxe-la-Grande.

Aucun patrimoine n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate (jusqu'à 3,8 km).

Le projet se situe à proximité des vignobles de Champagne en AOC (Appellation d'origine contrôlée) de la Cuesta d'Ile-de-France. Le bien UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », lié à ces paysages de vignobles, est localisé à 50 km environ du projet. **Le projet se localise en dehors de " l'aire d'influence paysagère " défavorable au développement éolien (AIP définie par la DREAL Grand Est, 2018) de la zone dite " centrale " du site UNESCO.** « Lors de l'élaboration de la proposition d'inscription, un périmètre appelé "zone d'engagement" a été intégré dans le système de gestion du Bien. Il correspond aux 320 villages viticoles environ de l'appellation Champagne, et constitue l'environnement du Bien. ». **La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, d'où est tirée cette citation, propose des recommandations pour le développement éolien autour de la zone d'engagement,** avec notamment une zone dite « d'exclusion » de 10 km. En son sein, les parcs éoliens peuvent être étendus avec les recommandations suivantes :

- « Respecter la trame d'implantation existante ainsi que les hauteurs de machines déjà implantées sur le site et ne pas fermer l'horizon »
- « Considérer le paysage environnant, sa géographie, sa topographie et ses composantes. » (Charte éolienne)

La Fédération Energie Eolienne a également publié une étude « Plan Paysage du vignoble de Champagne » ciblée sur la Cuesta d'Ile-de-France. Cette étude vise à affiner les périmètres de recommandations de la Charte éolienne, compte-tenu notamment de la visibilité de l'éolien sur le plateau. Le projet d'extension est alors situé dans une

zone qualifiée de « zone de vigilance modérée » par le Plan Paysage.

**Le projet du Parc Eolien des Portes de Champagne II est un projet d'extension dont la ZIP est située à environ 3 km de la zone d'engagement.** Le projet est compatible avec la Charte éolienne qui permet l'extension de parcs éoliens sous certaines conditions. En effet, la trame d'implantation existante est respectée, le gabarit de machine du projet est cohérent avec l'existant et le projet ne ferme pas l'horizon. Les covisibilités avec le vignoble sont très rares et le projet est alors imperceptible. Le projet n'est pas visible depuis les coteaux viticoles.

## E.3 - 2. PAYSAGE

Le projet s'implante au sein du plateau ouvert de la Brie bordé par la forêt de la Traconne, qui limite la zone d'influence visuelle du projet. Les plus fortes visibilités se situent dans les aires immédiate et rapprochée. Au-delà de l'aire immédiate, les parties inférieures des éoliennes sont souvent masquées par les arbres. Il y a peu de zones de visibilité dans la Brie des Etangs en raison des boisements et de la distance.

La cité de Provins, ainsi que les monuments historiques et les sites protégés qui s'y trouvent, sont très peu sensibles à au projet. En effet, malgré la position de la ville sur un éperon rocheux, l'éloignement ainsi que la végétation masque grandement le projet.

### E.3 - 2a. Conception du projet

Le projet éolien s'inscrit en extension du parc des Portes de Champagne. Ainsi, l'implantation des Portes de Champagne II dans le prolongement de l'alignement du parc existant avec une ligne en son sein, et suivant un alignement strictement parallèle à ce dernier permet d'avoir une composition finale régulière et lisible se rattachant visuellement au parc des Portes de Champagne, et sans nuire à la lisibilité de ce dernier (cf. photomontage suivant).

L'emprise horizontale du parc des Portes de Champagne est légèrement amplifiée dans l'axe nord-sud avec le projet d'extension, mais pas dans l'axe est-ouest. Globalement le projet s'insère très bien au parc en fonctionnement : l'ensemble est lisible, régulier et à l'échelle du paysage agricole, sans saturation visuelle.

Il est prégnant dans les aires immédiate et rapprochée où les paysages de la Brie Champenoise sont ouverts. Le projet a été conçu de façon à préserver les visibilités et les percées visuelles depuis les deux villages riverains de La Forestière et des Essarts-le-Vicomte.



**Figure 9 : Photomontage 16 en sortie du village de Seu**

La forêt de la Traconne s'étendant à l'est et au nord-est du projet limite fortement la zone d'influence visuelle du projet. Ainsi, toute la partie est du territoire d'étude, composée de la Cuesta d'Ile-de-France, des vallées de Champagne Crayeuse, de la Champagne Centrale et de la Plaine Ouest, présente très peu de vues sur le projet alors masqué par le relief et la forêt.

### E.3 - 2b. Photomontages

Sont présentées **plusieurs simulations visuelles** (photomontages) depuis différents points de vue localisés sur la carte suivante.

Le projet est visible depuis les abords des lieux de vie proches du parc des Portes de Champagne : hameau de la Painbaudière, village des Essarts-le-Vicomte, maison isolée de la Gare et village de La Forestière. L'impact est faible pour ces lieux de vie. En effet, lorsque le parc est visible, il est prégnant mais le projet est cohérent avec le parc existant, à l'échelle du paysage agricole et bien lisible (voir Figure 10 ci-dessous). Il est possible de voir le projet depuis le centre de ces lieux de vie mais en raison des nombreux masques bâtis le projet n'est jamais visible en totalité. Il est alors peu prégnant.

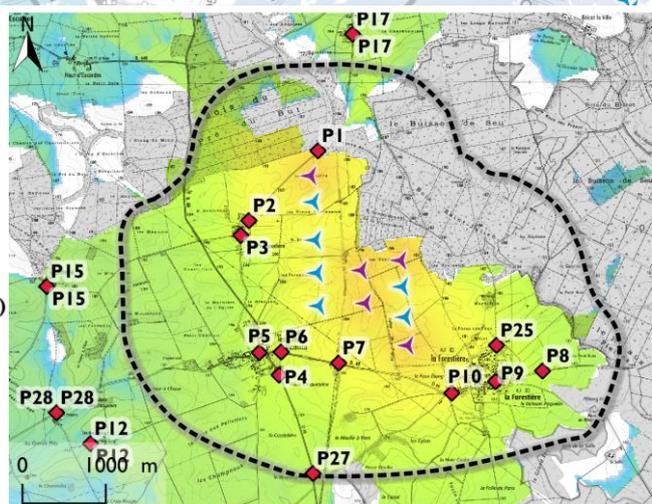
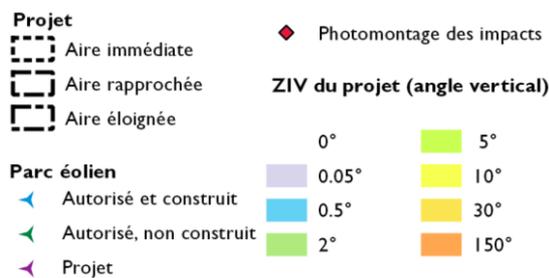
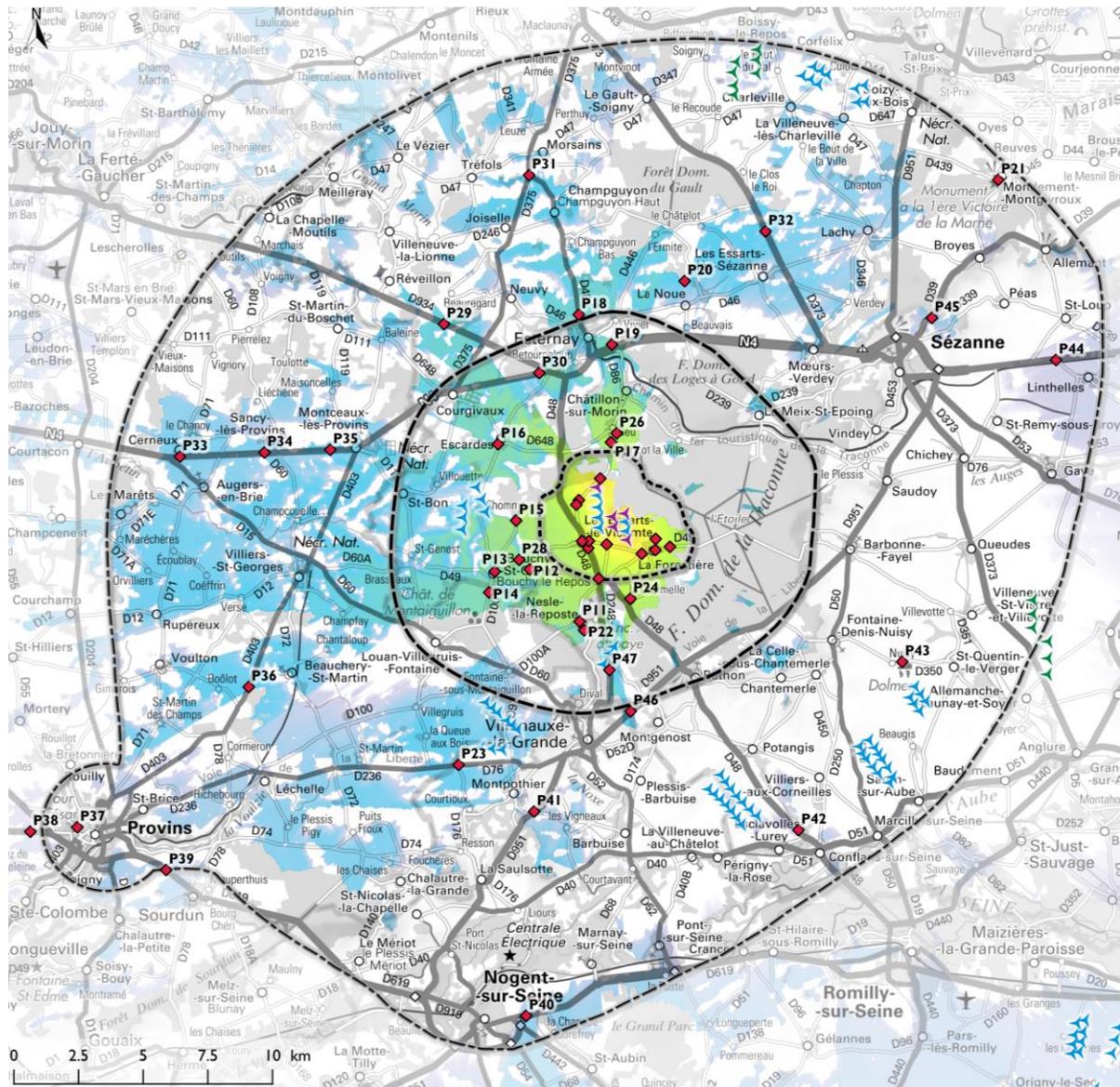


**Figure 10 : Photomontage 6 à la sortie du village des Essarts-le-Vicomte**

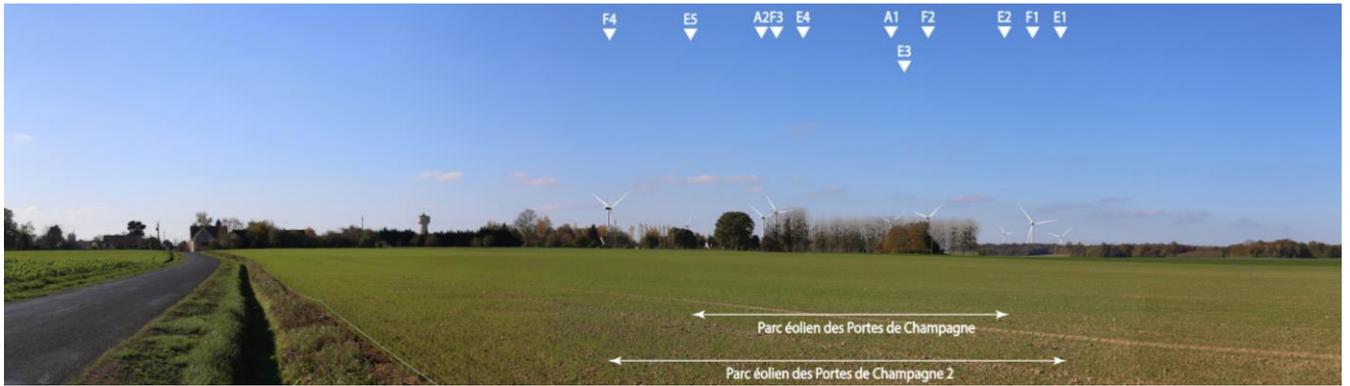
En ce qui concerne les covisibilités, peu de silhouettes de villages sont sensibles au projet car elles ne sont pas forcément remarquables dans le paysage. Le projet n'entraîne que de faibles covisibilités avec les villages de La Forestière, Escardes, et Bouchy-le-Repos (ex : photomontage 14 en Figure 12). La Forestière est en covisibilité avec le projet mais cette situation est possible uniquement depuis une petite route peu fréquentée et elle est indirecte avec le clocher du village. Les éoliennes sont en grande partie masquées par la végétation du village (photomontage 8 en Figure 11). Une covisibilité indirecte est observée très ponctuellement avec la silhouette de Nesle-la-Reposte et son église (Photomontage 11 en Figure 13). Globalement l'impact est faible à nul pour les axes de déplacement. Depuis les routes locales de l'aire immédiate le projet est prégnant, lisible et il s'intègre bien au paysage. Sur les routes secondaires sensibles de l'aire rapprochée, le projet est visible mais moins prégnant.

Le GRP « Thibault de Champagne » est un autre itinéraire touristique traversant la Brie Champenoise. Celui-ci n'est pas visible sur tout le parcours du chemin mais lorsqu'il l'est, son impact est faible car le parc est régulier et s'intègre bien dans le paysage. Le parc peut même être envisagé comme un élément attractif du chemin.

Peu de parcs sont implantés sur le territoire d'étude. Il est possible que deux ou trois parcs soient en covisibilité mais l'horizon n'est jamais saturé par l'éolien. Soit les espaces entre les parcs sont importants, soit ceux-ci ne sont pas prégnants en même temps. Il n'y a donc pas d'effet de saturation visuelle sur le territoire d'étude. Le parc d'Escardes est le parc le plus souvent en covisibilité avec le parc des Portes de Champagne et son extension. Généralement l'espace de respiration est suffisant entre les deux parcs (ex : photomontage 16 en Figure 9). Parfois la covisibilité est directe mais les parcs sont peu prégnants. Le parc de Nesle-la-Reposte est rarement en covisibilité avec le projet en raison des boisements, même si les deux parcs sont proches (photomontage 47 en Figure 15). Les autres parcs éoliens se situent dans l'aire éloignée et ne présentent pas de covisibilité avec le projet, ou bien celui-ci est à peine perceptible.



**Carte 7 : Zone d'impact visuel et localisation des photomontages**



**Figure 11 : Photomontage 8 de la silhouette du village de la Forestière**



**Figure 12 : Photomontage 14 du village de Bouchy-le-Repos**



**Figure 13 : Photomontage 11 du village de Nesle-la-Reposte**



**Figure 14 : Photomontage 18 depuis le nord et la silhouette d'Esternay**



**Figure 15 : Photomontage 46 depuis la D951 vers Villenaux-la-Grande**

## E.3 - 3. MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE

Concernant le paysage, 4 mesures, dont 1 de réduction et 3 d'accompagnements sont proposées :

### ■ Mesure de réduction

#### *L'insertion paysagère des aménagements connexes*

Plusieurs mesures en phase de chantiers seront mises en place afin d'assurer l'insertion paysagère des postes de livraison, notamment leur regroupement en bord de chemin rural ainsi que leur habillage cohérent avec celui du poste existant.

### ■ Mesure d'accompagnement :

#### *Mise en place de panneaux d'affichage*

Lors de l'installation du parc des Portes de Champagne, des panneaux d'information ont été installés aux abords du GRP à la sortie de La Forestière. Dans le cadre du projet d'extension, il s'agirait de les remplacer par des nouveaux panneaux situés dans les agglomérations des Essart-le-Vicomte et de La Forestière.

#### *Prolongation des plantations*

Une des mesures du parc de Portes de Champagne comprenait la réalisation de linéaires d'arbre sur les communes de La Forestière et des Essarts-le-Vicomte. Une mesure similaire est proposée par le maître d'ouvrage dans les communes des Essarts-le-Vicomte et de la Forestière, afin d'améliorer la qualité paysagère des franges des lieux de vie les plus proches du parc des Portes de Champagne et du projet d'extension.

#### *Aménagements paysagers*

Cette mesure vise à améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville aux Essarts-le-Vicomte et de l'étang du Moulin à La Forestière, afin de proposer des lieux de convivialité et de les aménager notamment par le biais d'arbres et de tables à pique-nique.

## E.4. MILIEU HUMAIN

### E.4 - 1. ACOUSTIQUE

L'étude acoustique réalisée montre que le site bénéficie d'un environnement calme, de jour comme de nuit, parfois impacté par l'activité agricole et le trafic routier, et où il existe déjà des éoliennes en activité.

*Afin de préserver cette ambiance sonore et de respecter la réglementation en vigueur, les éoliennes seront équipées de peignes acoustiques, également appelés « ailes de chouettes ».*

*Un bridage acoustique adapté sera également mis en place.*

### E.4 - 2. SECURITE

#### E.4 - 2a. Risques

Une étude de dangers a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur. Au regard des enjeux du Parc Eolien des Portes de Champagne II, les mesures de maîtrise des risques mises en place sur l'installation (contrôle des équipements, information aux riverains, maintenance, etc.) sont suffisantes pour garantir un risque acceptable pour chacun des phénomènes dangereux retenus dans l'étude détaillée.

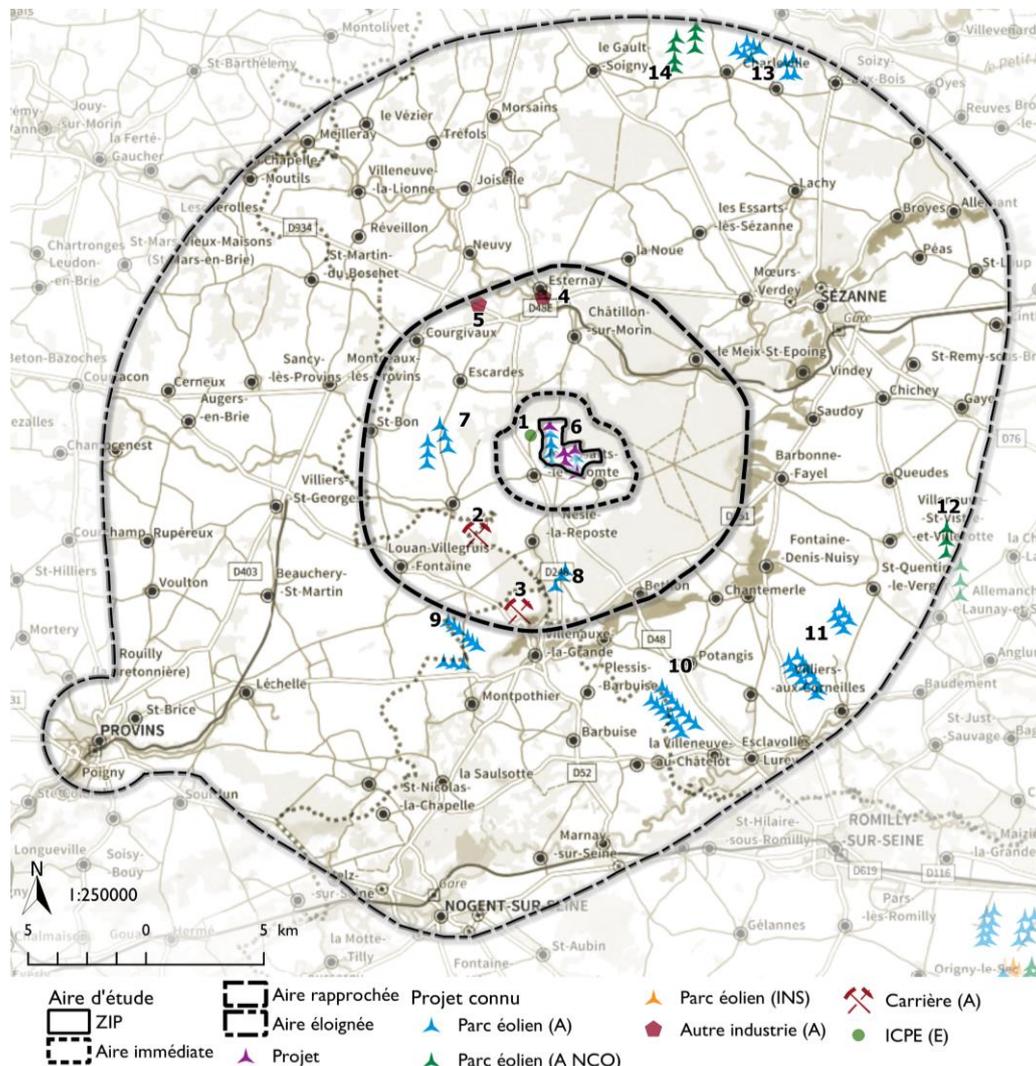
*L'étude de dangers conclut donc que Parc Eolien des Portes de Champagne II présente des risques acceptables.*

#### E.4 - 2b. Mesures en cas d'accidents ou de catastrophes majeurs

**Des mesures en cas d'accidents ou de catastrophes majeurs** sont également prévues pour réduire les risques sur les milieux physique, naturel, humain et en lien avec le paysage et le patrimoine : équipement des éoliennes de systèmes de détection d'incidents (incendies, instabilité de l'éolienne, fuite d'huile) couplés à des dispositifs d'arrêt et d'alerte autonomes, accès du site aux services de secours et d'incendie, formation du personnel intervenant face aux situations d'urgence, mise à disposition d'équipements de lutte contre certains événements (extincteurs, kits anti-pollution, etc.).

### E.5. EFFETS CUMULES

Les incidences cumulées sont évaluées **au regard des incidences résiduelles** du projet de Parc Eolien des Portes de Champagne II et de leurs interactions avec celles des autres projets ou aménagements existants identifiés à proximité (rayon d'environ 20 km autour du site éolien pour les enjeux relatifs aux milieux physique et humain et de 10 km pour le milieu naturel). Dans le cadre du projet de Parc Eolien des Portes de Champagne II, les autres projets connus concernent uniquement des projets éoliens (cf. carte suivante).



A : ICPE Autorisée. E : ICPE Enregistrée. NCO : Autorisée, non construit. INS : en cours d'instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale. | Sources. IGN France Raster, EDF Renouvelables France, GEORISQUES ICPE, Base des installations classées, Avis de l'autorité environnementale publiés, état éolien selon DREAL. | Inaugurés fin 2019, les parcs éoliens de la Butte de Soigny et du Pays d'Anglure sont considérés comme autorisés non construits dans l'état actuel de l'environnement et ont été intégrés dans l'étude d'impact.

**Carte 8 : Localisation des projets retenus dans le cadre de l'analyse des incidences cumulées**

L'analyse des incidences cumulées entre le projet de Parc Eolien des Portes de Champagne II et les autres aménagements recensés montre que :

- les **incidences cumulées sur le milieu physique seront limitées** au regard des emprises au sol en jeu et de la dispersion des projets dans l'espace et dans le temps (réalisation des chantiers en particulier) ;
- les **incidences cumulées sur le milieu naturel seront faibles** tant en termes de risque d'augmentation des risques de collisions pour les oiseaux ou de perturbation du domaine vital pour les oiseaux nicheurs et/ou migrateurs et/ou hivernants que pour les chauves-souris. Les incidences cumulées sont nulles pour les autres espèces ;
- aucune **incidence cumulée négative significative n'est à attendre sur le milieu humain** tant sur les commodités de voisinage (dont les nuisances acoustiques) que sur les activités économiques en général et agricoles en particulier du secteur d'étude. L'économie du territoire sera en revanche confortée par ces différents aménagements.
- les **incidences cumulées sur le paysage** portent avant tout sur la lisibilité assurée avec le parc des Portes de Champagne dont le projet vient en extension. Malgré des situations de covisibilités, aucune saturation visuelle sur l'horizon n'est à attendre, avec un espace de respiration suffisant ou des parcs éloignés peu prégnants.

## E.6. SCENARIOS D'EVOLUTION DU SITE

La tendance la plus probable d'évolution du site en cas d'exploitation du parc éolien – dit "**scénario d'évolution avec projet**" - est au maintien de l'agriculture et des activités pratiquées aux pieds des éoliennes. La présence du parc éolien aura en effet pour conséquence indirecte de limiter l'urbanisation du territoire d'implantation et le développement de projets d'envergure, tout du moins aux abords des aérogénérateurs.

En comparaison, le **scénario d'évolution sans projet** a également pour principale tendance le maintien de l'agriculture et des activités précitées. La stabilité de l'occupation du sol entre 1949 et 2019 tend à appuyer ce constat. La densification des zones urbanisées (La Painbaudière, Les Essarts-le-Vicomte, la Forestière) pourrait toutefois progresser mais ce phénomène resterait localisé et ne remettrait pas en cause la vocation agricole du territoire. Les communes des Essarts-le-Vicomte et de la Forestière possèdent une carte communale. Les emprises du Parc Eolien des Portes de Champagne II se situent en dehors des secteurs où les constructions d'habitations sont autorisées, en parcelles agricoles (N) sous les modalités du RNU. Néanmoins, l'éventualité d'implantation de projets d'équipements d'infrastructures d'importance tels que des routes est à considérer.

## F. CONCLUSION GENERALE

Le parc éolien en projet est situé sur les communes des Essarts-Le-Vicomte et de la Forestière, au sud-ouest du département de la Marne. Il est composé **de 5 éoliennes de 150 mètres maximum** en bout de pale, situées en extension du parc éolien existant des Portes de Champagne, et permettra **d'alimenter en électricité verte 13 500 habitants** tout en évitant le rejet équivalent à **8 600 tonnes de CO<sub>2</sub>**.

EDF Energies renouvelables a porté le développement du projet d'extension depuis 2016 dans une démarche de dialogue avec les élus, les agriculteurs et les riverains. Ce projet a bénéficié de la **relation privilégiée** entre EDF et les conseils municipaux établie depuis le développement et la mise en service du Parc de Champagne en 2013. Les **différents supports de concertation** (visites de site, journée portes ouvertes, distribution de livrets, questionnaires) ont permis de recueillir les avis et attentes des habitants tout en confirmant la pertinence du projet. La démarche de concertation sera suivie après le dépôt du dossier, notamment pour la **co-construction**, avec les élus, des mesures d'accompagnement.

Le Parc Eolien des Portes de Champagne II s'inscrit en continuité du parc éolien des Portes de Champagne, dans un paysage ouvert sur des parcelles de grandes cultures. Provins et Sézanne, villes reconnues, ne sont pas situées dans la zone visuelle du projet. De même, le projet est en dehors de la zone d'influence paysagère du site UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et suit les recommandations de sa charte éolienne, comme le laissait présager l'étude de vigilance de la FEE.

Le parc éolien de Parc Eolien des Portes de Champagne II s'intègre pleinement aux **objectifs de transition énergétique** tout en respectant **son territoire d'accueil**. Il bénéficiera aux collectivités locales et à ses habitants, au travers notamment **des retombées fiscales, des locations de chemins ruraux et des mesures d'accompagnement**.

Les mesures d'accompagnement concernent l'amélioration de la qualité paysagère sur les communes de La Forestière et des Essarts-le-Vicomte par le **prolongement de plantations** existantes et la réalisation **d'aménagements paysagers**, ainsi que l'information des populations par la **mise à jour des panneaux** du parc des Portes de Champagne, qui seront déplacés en agglomération. Le contenu et la localisation seront validés avec les élus locaux.

Références : Enviroscop, Décembre 2019. Note de présentation non technique du Parc Eolien des Portes de Champagne II (Communes de La Forestière et Les Essarts-le-Vicomte (51). Dossier d'autorisation environnementale. SAS PARC EOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE II

Pour mener à bien la définition de son projet en y intégrant dès l'amont les enjeux de l'environnement et rédiger les pièces de l'évaluation environnementale réglementaire, le maître d'ouvrage s'est entouré de plusieurs intervenants spécialisés :

- **Enviroscop** : rédacteur de l'étude d'impact généraliste, de l'étude de dangers, inventaires pédologiques des zones humides, étude d'impact paysage et patrimoine, zone d'influence visuelle
- **CERA Environnement** : étude d'impact écologique
- **DELHOM ACOUSTIQUE** : étude d'impact acoustique
- **EDF Renouvelables** : réalisation des photomontages